

Tekst 1

Attention aux tatouages noirs



(1) A l'approche des beaux jours, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSAPS) a averti les consommateurs contre les tatouages temporaires noirs à base de henné. En France et à l'étranger (Maroc, Tunisie, Egypte...), ces tatouages sont proposés aux vacanciers sur les plages, dans les centres de vacances ou sur les marchés. Ils ont beaucoup de succès, car leur coloration noire est plus appréciée que celle des tatouages au henné naturel, qui varie du brun à l'orange. Elle permet aussi au tatouage de tenir plus longtemps, jusqu'à un mois. Mais ces tatouages contiennent une substance toxique ajoutée illégalement, la

paraphénylènediamine (PPD), qui donne la couleur noire.

(2) La PPD est connue pour provoquer des allergies de la peau. En cosmétique, elle n'est autorisée que dans les teintures pour cheveux, à une concentration de 6% au maximum. Elle entraîne l'apparition d'eczéma. Huit déclarations d'effets indésirables ont été signalées en 2004, neuf en 2005 et 16 en 2006. Trois personnes ont été hospitalisées l'année dernière, dont un enfant au corps couvert d'eczéma. L'AFSSAPS demande aux médecins d'informer leurs patients des risques des tatouages noirs à base de henné. Elle diffusera aussi un avertissement dans les agences de voyages.

Let op: beantwoord een open vraag altijd in het Nederlands, behalve als het anders is aangegeven. Als je in het Frans antwoordt, levert dat 0 punten op.

Tekst 1 Attention aux tatouages noirs

- 1p 1 Om welke reden, behalve de kleur, worden de in de tekst beschreven tatoeages zo gewaardeerd?
- 1p 2 Qu'est-ce qui est vrai d'après le 2e alinéa?
- A En cosmétique, un emploi restreint de la PPD est permis.
 - B Les effets négatifs de la PPD ont diminué ces dernières années.
 - C Selon l'AFSSAPS, la PPD doit être interdite dans les tatouages noirs.
 - D Si la PPD dépasse la concentration de 6%, elle cause des allergies de peau.